

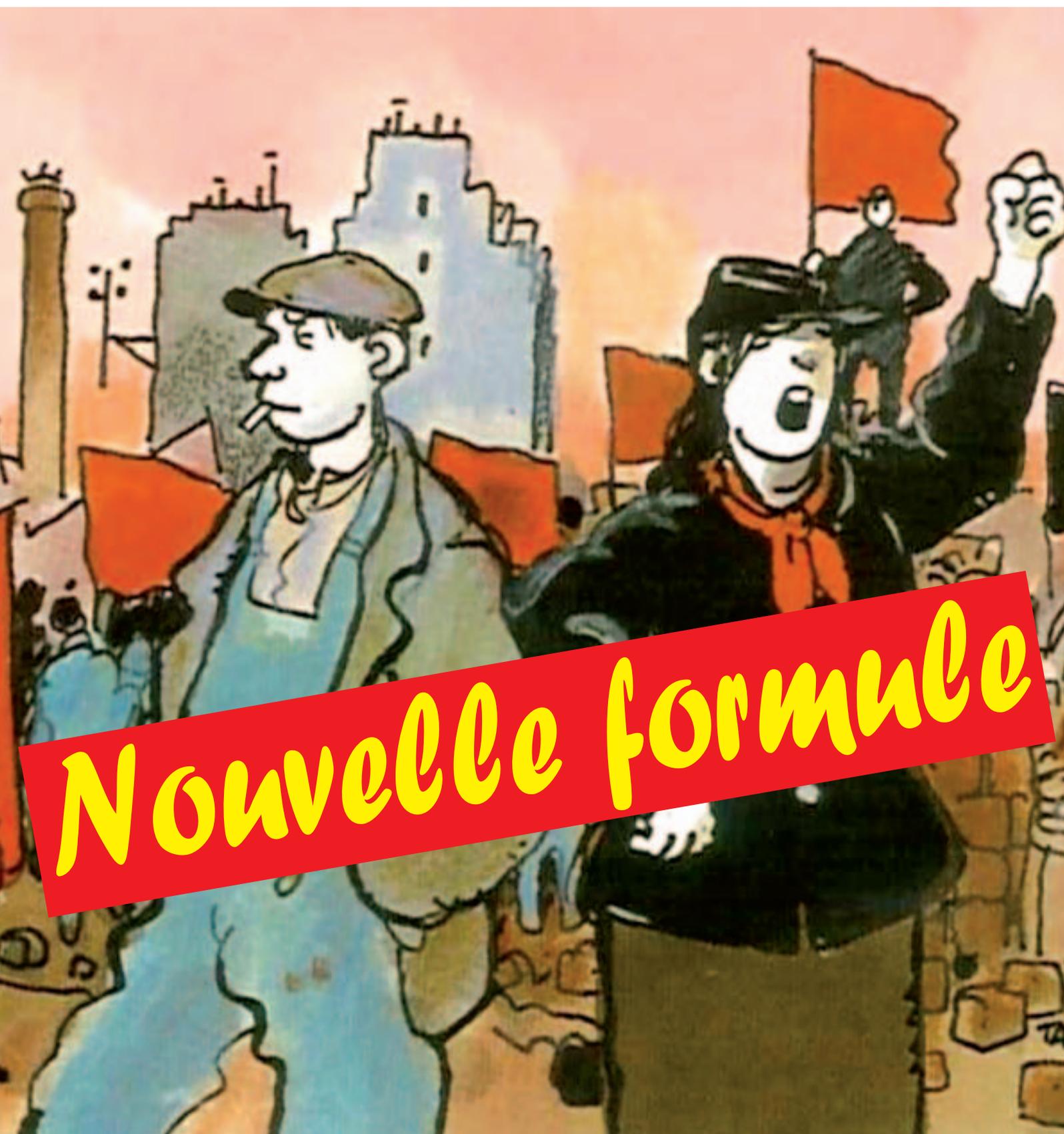
impac

*Journal des Travailleurs
des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication*

filpac

N° 141 - Mars 2008

Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S



Nouvelle formule

Nouvelle formule

Vous avez entre les mains une formule différente du journal de la Fédération.

En effet, le projet de communication qui est le nôtre depuis le congrès de Lille (novembre 2007) porte sur la complémentarité Internet – papier imprimé.

Nous avons lancé une lettre électronique hebdomadaire, *7 Jours Filpac*, qui, au bout de deux dizaines de parutions, répond manifestement à une attente: dans un moment où les questions sociales sont au centre des débats nationaux, nos réponses et nos analyses doivent coller à une actualité particulièrement riche.

Dans le même état d'esprit, nous œuvrons à la refonte du site fédéral, de façon qu'il accueille à la fois de l'image animée, les documents de référence utiles à l'intervention et à la réflexion, les réactions à chaud des organisations de la Fédération et de la Fédération elle-même.

Dans cette panoplie, il échoit à *Impac* un rôle différent de sa place habituelle: nous le concevons comme un bimestriel consacré à des articles de fond, suscitant des débats et des réactions que le titre statutaire se propose de recueillir, de façon qu'il soit un organe de réflexion et de débat, y compris avec des interlocuteurs qui ne se situent pas forcément dans notre périmètre fédéral.

Ce premier essai a le défaut classique de celui qui essuie les plâtres.

Nous comptons sur vous pour l'améliorer, en réagissant aux articles proposés, que cette réaction passe par le site fédéral ou par le journal lui-même.

Bonne lecture et à bientôt pour animer les grands débats sociaux qui nous agitent.



Journal des Travailleurs
des Industries du Livre,
du Papier
et de la Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué,
Yvon Huet,
Jean-Pierre Ghiotto,
Thierry Lanchon,
Antoine Peillon
Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Rousselle

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliages
115, avenue Raspail
94250 Gentilly



SOMMAIRE

Dossier

Sécurité
sociale
professionnelle
page 6

Banalité
de la censure
page 3

Internet:
zéro papier
zéro social
page 19

Et aussi...

Cen du
14 février 2008
page 15

Banalité de la censure



**Critique politique, vie privée, débat
démocratique...**

**Le contrôle, par intervention directe
ou autocensure, est devenu monnaie
courante au pays des droits
de l'homme et du citoyen.**

***Impac* continue la revue de ce
glissement progressif vers la dictature.**

Antoine
Peillon

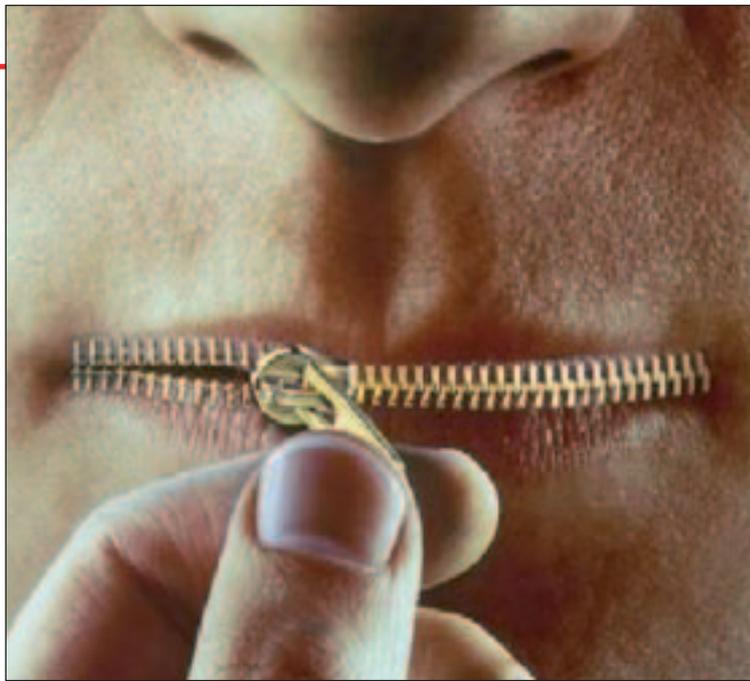


COMME il y eut la « banalité du mal » (Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem; Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1961), à propos des pires crimes nazis, il y a, aujourd'hui, une banalité de la censure, tellement la massivité du phénomène antidémocratique ne semble plus susciter la moindre révolte.

Dans l'*Impac* n° 138, daté de septembre 2007, nous avions déjà fait la revue de nombreuses et graves atteintes à la liberté d'informer, sous les intertitres de « *Chronique du nouvel absolutisme : censures incessantes* » (pages 15 à 19)... Il est toujours utile, selon nous, de continuer cette chronique, afin de susciter prise de conscience et, pourquoi pas, réactions de rejet chez les salariés-citoyens.

Dernier haut fait de la Sarkozie, que nous rappelons ici, pour celles et ceux qui ne sont pas encore abonné(e)s à « *7 Jours Filpac-Cgt* », notre lettre d'information hebdomadaire (envoyez votre adresse e-mail à 7jours@filpac-cgt.fr), le 21 février dernier, Lagardère, propriétaire des magasins Relay, le groupe de l'ami du président, a demandé à ses kiosquiers de cacher le titre d'une couverture de *Courrier international*, « *Vu de Madrid, Sarkozy ce grand malade* », traduction fidèle d'un titre du quotidien espagnol *El País* traduit et publié par *Courrier international*. Le journal s'était déjà vu refuser une affiche de ce numéro par Métrobus, la régie publicitaire de la RATP.

Gérard Unger, président de Métrobus, avait indiqué : « *Nous ne pouvions pas nous permettre de diffuser des propos polémiques comme ceux qui figuraient sur cette affiche...* » Malgré les propositions de modifications faites par le directeur du magazine, Philippe Thureau-Dangin, il y a eu, selon lui, « un blocage total ». « *Mes nouvelles propositions, qui n'étaient absolument pas diffamatoires, ont été rejetées par Métrobus comme partisans* », a-t-il précisé, avant de conclure : « *A ce moment-là, on était plus proche de la censure que du respect des usagers.* » Mais, le même jour, le groupe Lagardère a réussi à faire encore plus fort que Métrobus, la régie publicitaire de la RATP : dans des boutiques Relay de tout le pays, les employés ont dû plier le haut de l'affiche pour que ce titre sacri-



Lagardère comme un « acte de censure, mais aussi un abus de pouvoir de la part de la société Relay ».

La SDJ de *Courrier international* avait rappelé vendredi 22 février que le groupe Lagardère, qui contrôle Relay, « souhaite augmenter sa participation au capital du groupe *Le Monde*, propriétaire de *Courrier international* ». Elle ajoutait qu'« un tel acte augure mal de l'indépendance rédactionnelle

des titres de notre groupe si le groupe Lagardère devenait majoritaire ».

Non content d'obtenir, sans avoir même à le demander, l'occultation des titres qui risqueraient de l'offusquer, Sarkozy a un effet mortel sur des vecteurs entiers de l'information libre. *Arrêts sur Images* de Daniel Schneidermann sur France 5 ou *la Bande à Bonnaud* sur France Inter ont ainsi disparu des ondes.

En août 2007, déjà, c'est TF1 qui passe à la trappe une interview exclusive, prévue pour être diffusée dans l'émission 7 à 8, de l'un des frères de Rachida Dati, nouvelle garde des Sceaux, qui venait d'être condamné à un an de prison pour trafic de drogue...

Mi-septembre 2007, c'est une lettre manuscrite que Nicolas Sarkozy porte sous le bras à la sortie du Conseil des ministres qui est l'objet d'une ridicule autocensure. Le magazine *Choc* (Lagardère) prévoyait de publier une double page sur le contenu du billet doux, mais y renonce très rapidement...

Le 19 décembre 2007, *Paris Match* publie un dossier de 16 pages sur Nicolas Sarkozy, comportant des photos de Bettina Rheims, qui a suivi le chef de l'Etat pendant une dizaine de jours, mais les lecteurs n'y liront pas l'article sur Carla Bruni, écrit par une rédactrice en chef de l'hebdomadaire, qui racontait la vie mouvementée de l'ancienne mannequin, chanteuse et nouvelle compagne de Sarkozy... Réunie en assemblée générale le 18 décembre, la SDJ de *Paris Match* a regretté « qu'aucun témoignage racontant, selon la tradition du magazine, les coulisses de ce reportage ne soit venu donner du sens [au] sujet ».

lège n'apparaisse pas. Lagardère (propriétaire des Relay) a laissé la direction du magazine face à une alternative. Soit les affiches partaient à la poubelle, soit elles devaient être pliées. Dans un communiqué, la Société des journalistes (SDJ) de *Courrier international* s'est inquiétée de ces deux cas de censure successifs.

A son tour, l'intersyndicale d'Hachette Filipacchi Associés (HFA), filiale de Lagardère Active, a fustigé lundi 25 février la société de points de vente Relay qui appartient également à Lagardère. Elle a considéré la mesure de

« A MA CONNAISSANCE
C'EST
LA PREMIÈRE FOIS
QU'UN PRÉSIDENT
EN EXERCICE
DÉPOSE
UNE PLAINTÉ
CONTRE
UN ORGANE
DE PRESSE »,
S'EST VANTÉ
L'AVOCAT
DU PRÉSIDENT,
THIERRY HERZOG.

«

Le vendredi 25 janvier 2008, la chaîne Direct 8, qui appartient à Vincent Bolloré, a subitement annulé la diffusion de l'émission « 88 minutes » consacrée à une « Spéciale Sarkozy et les femmes » et qui devait se dérouler en direct. Dans l'après-midi, les invités à l'émission du soir ont chacun reçu un coup de téléphone embarrassé des journalistes de la chaîne pour leur expliquer que le débat a été annulé « pour des raisons techniques ».

Le 7 février, Nicolas Sarkozy s'est à nouveau lancé dans une action judiciaire liée à sa vie privée en déposant une plainte pour faux, usage de faux et recel (passible de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende) contre le site internet nouvelobs.com qui a fait état d'un SMS attribué au chef de l'Etat proposant le retour à la vie commune à son ex-épouse Cécilia. « *A ma connaissance c'est la première fois qu'un président en exercice dépose une plainte contre un organe de presse* », s'est vanté l'avocat du président, Thierry Herzog.

Enfin, début février dernier encore, le sénateur PS Robert Badinter a piqué une grosse colère en apprenant qu'une interview donnée à Public Sénat, dans laquelle il critiquait solennellement la loi anticonstitutionnelle sur la « rétention de sûreté », ne serait pas diffusée. Un malencontreux « problème technique », a juré la chaîne de Jean-Pierre Elkabbach...

LA TOILE MÉDIATIQUE DE BOLLORÉ

Télévision, radio, papier, web, sondages, audiences, publicité, production ou diffusion de contenus... En moins d'une décennie, Vincent Bolloré est devenu un « magna » de la communication, notamment numérique.

Le 7 février dernier, le propagandiste de Sarkozy avait invité la presse pour fêter le premier anniversaire du quotidien *Direct Matin* (ex-*Matin Plus*). Avant d'accueillir, pour une soirée de fête, des représentants d'Havas - Jacques Séguéla -, du *Monde* ou de *Direct 8*, les salons du restaurateur Laurent avaient servi à la présentation des résultats du réseau Ville Plus. Une brochette de patrons de PQR s'étaient alors lancés dans un concours d'éloges à destination de leur « partenaire ».

De fait, en s'associant avec le milliardaire, ces éditeurs bénéficieront, pendant deux ans, d'un minimum garanti de 2,4 millions d'euros de recettes publicitaires, à se répartir au prorata du nombre d'exemplaires vendus. Quant au groupe Le Monde, qui possède 30% de *Direct Matin*, son tout nouveau président, Eric Fottorino, s'est félicité « *très largement de cette collaboration* ».

En un an, Bolloré s'est installé sur le marché des gratuits, à Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Montpellier et, bien sûr, en Bretagne. Il distribue, aujourd'hui, 700000 exemplaires chaque jour. Strasbourg et Toulouse doivent suivre.

Vincent Bolloré possède aussi, à 100%, *Direct Soir* et la chaîne *Direct 8*. En novembre 2007, le patron breton déclarait à *Télérama* : « *Je ne suis pas un investisseur financier, je suis un investisseur industriel. Je dois donc avoir le contrôle de l'éditorial.* » Sa dernière acquisition dans les médias est la branche française de l'agence Associated Press. Il en sera actionnaire minoritaire (40%) au côté d'un ancien président de l'AFP, Bertrand Eveno. Enfin, Bolloré a créé en 2004 la radio RNT, diffusée en ondes moyennes en région parisienne.

Bolloré tisse aussi sa toile tout autour de l'information. Il possède ainsi 44% de l'institut de sondages CSA. Il contrôle la SFP, un des principaux prestataires de services audiovisuels en Europe... Il préside Havas, le sixième groupe mondial de communication et de publicité (Euro-RSCG notamment), ce qui lui a donné un siège au conseil d'administration de Médiamétrie. Il tente encore d'imposer ses vues chez Aegis, géant britannique de l'achat d'espace publicitaire, dont il possède déjà 29% du capital. Aegis contrôle Carat, dont les analyses sur les programmes audiovisuels sont largement reprises dans les rubriques médias. Il détient 10% de Gaumont et 75% de Streampower, un des leaders du streaming (lecture de fichiers audiovisuels en continu), qui travaille pour de nombreux médias et commence à produire des émissions de télé et du contenu pour les appareils mobiles.

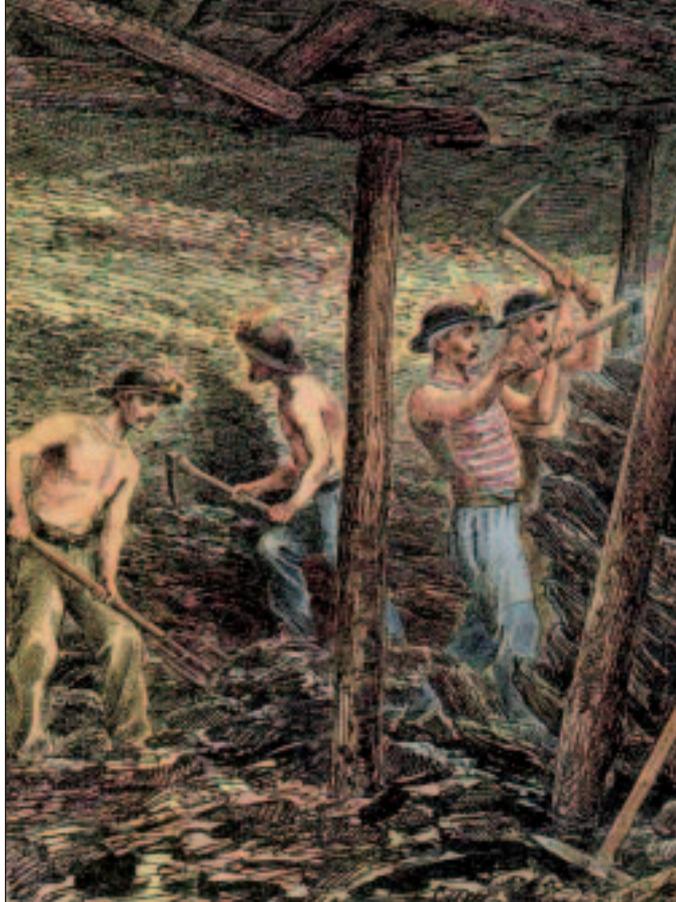
A lire : Nicolas Cori et Muriel Gremillet, *Vincent Bolloré, ange ou démon ?*, éditions Hugo doc, janvier 2008, 135 pages, 12,50 euros.



La sécurité sociale professionnelle, une idée neuve pour un nouveau siècle

Yvon
Huet

Lors de son 48^e Congrès, la Cgt a adopté le projet de sécurité sociale professionnelle pour les travailleurs et citoyens de notre pays. A son congrès de novembre, la Filpac Cgt a repris largement ce thème bien adapté aux nouveaux défis qui l'attendent dans le monde de la communication. Certains doutent, trouvent la démarche floue, loin du terrain de l'action revendicative quotidienne, des urgences de la résistance aux coups portés par le Medef et son gouvernement. Et pourtant, il s'agit bien là d'un projet qui, s'il est nouveau, n'en est pas moins fédérateur des revendications actuelles et futures du monde du travail.



RAPPEL DE LA « VISION » DU CANDIDAT PRÉSIDENT, SELON FRANÇOIS FILLON

(Extraits de son blog, 15 février 2007)

Le projet présidentiel de Nicolas Sarkozy est un projet fondé sur une analyse en profondeur de la France, d'où vient-elle, où en est-elle, où peut-elle et doit-elle aller, et sur une vision.

Pour Nicolas Sarkozy, la crise de la France est avant tout une crise morale du travail. Travail au sens large, c'est-à-dire l'effort, le mérite, l'initiative, la prise de risques. C'est cette crise qui explique nos déficits, notre dette, la stagnation du pouvoir d'achat, notre déclassement dans le rang des nations, notre chômage de masse, nos piètres performances sociales, les difficultés de l'école et de l'enseignement supérieur. Tout doit donc être fait pour réhabiliter la valeur travail dans notre pays et pour que la France collectivement travaille plus.

Parmi ses propositions :

- sécurité sociale professionnelle, car si le travail doit payer, il doit aussi protéger ;
- société du plein emploi par la mobilisation du travail de tous ;
- bouclier fiscal à 50% et investissement dans le capital des PME déductible de l'ISF, pour favoriser le retour des talents et des capitaux ;
- ... fusion ANPE-Assedic, la réforme du droit du travail (flexisécurité) et l'obligation d'accepter un emploi après deux refus injustifiés, qui sont des conditions *sine qua non* de la réussite de cette nouvelle sécurité.



Dans l'*Impac* d'octobre 2007, Antoine Peillon a exposé les grandes lignes du combat pour le statut du travail salarié et, dans son principe corollaire, la sécurité sociale professionnelle comme « le socle sur lequel se rebâtera toute la sécurité – voire la propriété – sociale, seul support réel de la propriété de soi, c'est-à-dire l'authentique liberté ». La Cgt a publié un CD qui explicite ce principe et de nombreuses interventions inscrivent cette perspective, dans le cadre des luttes qui sont menées dans toutes les branches professionnelles. S'agit-il, comme ses détracteurs le fustigent, d'un repli « nostalgique » sur le principe de « sécurité sociale » ou d'un miroir aux alouettes pour mieux « accepter » les coups portés par le Medef et son gouvernement ? Pour mieux le comprendre et l'apprécier à sa juste valeur, il est bon de situer l'enjeu dans son contexte.

Un monde du travail sous les feux de l'« ultralibéralisme triomphant »

A la faveur de la désindustrialisation de l'appareil productif français, de la modernisation des outils de production, la société capitaliste a permis à la fois des



avancées par l'expression de besoins nouveaux, et des reculs avec le chômage massif depuis les années 80 et, désormais, dans la foulée du départ en retraite du baby boom, l'exclusion, la précarité et l'émergence massive d'une population

de travailleurs pauvres non protégés, ce qui ne veut pas dire qu'hier il y avait le paradis sur Terre et que c'est l'enfer aujourd'hui (voir encadré 1). La réalité est certes contrastée selon les régions et les professions, mais elle

LES LIMITES DU MODÈLE SOCIAL D'APRÈS-GUERRE

Il nous faut réexaminer le modèle salarial du plein emploi d'après-guerre. Souligner « ses apports considérables », comme le font nombre d'experts, est justifié. Pour autant, cela ne doit pas nous interdire la critique : il s'agissait d'un plein-emploi partiel qui laissait de côté des millions de femmes et s'accommodait du sous-emploi de centaines de millions de personnes. Sa fragilité est apparue avec les premières manifestations de la crise, à la fin des années 60 : précarisation, marginalisation, exclusion se sont amplifiées au détriment de tout le salariat et de ses conditions d'emploi.

Le contrat de travail, pour le secteur privé, et les statuts, pour le secteur public, traduisaient un premier dépassement d'une conception de la force de travail comme simple marchandise. Ce modèle de gestion de l'emploi est en crise, comme l'attestent la permanence d'un niveau élevé de sous-emploi et le poids de la précarité.

L'objectif collectif ne peut pas être le simple retour aux bases de 1945. Il est nécessaire, en effet, de se réinterroger sur les conditions d'insertion de ce modèle social dans l'ensemble du modèle de croissance d'après-guerre, afin de mesurer les contradictions qu'il faut dépasser.

Jean-Christophe Le Duigou,
Formation et Emploi n°76, 2001

IL S'AGIT BIEN LÀ
D'UN PROJET QUI,
S'IL EST NOUVEAU,
N'EN EST PAS
MOINS FÉDÉRATEUR
DES REVENDICATIONS
ACTUELLES ET FUTURES
DU MONDE
DU TRAVAIL.

concerne de plus en plus de gens, notamment les jeunes, les femmes et nombre d'anciens qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts entre leur licenciement et leur retraite. Dans ces conditions, il y a certes les luttes de résistance auxquelles le mouvement syndical contribue, les victoires étant souvent acquises lorsqu'on arrive à négocier mieux que ce que les appétits patronaux suggèrent, mais le rouleau compresseur est là, implacable et sans concessions. Il organise une autre protection, celui du capital financier pour lequel nombre d'intelligences sont mobilisées et payées au meilleur prix alors que tout ce potentiel gâché pourrait être utilisé pour la justice sociale.

Une entreprise de dérèglement systématique

Dans un environnement « social-populiste » où toutes les mesures pleuvent contre le droit social quand ce n'est pas le droit tout court, où les promesses d'aide aux salariés victimes des plans sociaux sont accompagnées de nouvelles conditions, mais celles du capital spéculatif soumis aux aléas de la crise financière, ce sont tous les acquis issus de 1936, 1945 et 1968 qui sont remis en cause et ce n'est pas un hasard si le président se donne une image de sprinter dans tous ses rendez-vous. Pressé par le Medef, il faut qu'il rende l'inacceptable irrémédiable, quitte à passer par-dessus tous les principes républicains et démocratiques, au nom du principe d'efficacité pour que « demain » cela aille beaucoup mieux, dans un monde « flexisécurisé » (voir encadré 2).



LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE EN DÉBAT À L'UNIVERSITÉ

Selon Christophe Ramaux, professeur à l'université Paris I, si on ne compte plus les « *luttes contre les licenciements* » depuis deux siècles, on peine à se souvenir d'une issue victorieuse d'une seule d'entre elles. La plupart du temps, elles aboutissent seulement à en améliorer les conditions. La question du statut à offrir à ceux qui sont privés d'emploi se pose donc bien. On peut même y voir l'un des axes majeurs de la nécessaire refondation de l'État social. Preuve du caractère inachevé de celui-ci, les droits des sans-emploi ont toujours été les parents pauvres de la protection sociale.

L'Unedic n'a été créée qu'en 1958 et, parmi les droits sociaux, ceux des chômeurs ont été les plus déstabilisés par les politiques néolibérales de ces vingt dernières années. Une large redéfinition de la quatrième « branche » de la protection sociale, qu'est la protection contre le chômage, contribuerait à refonder l'État social. La notion de nouvelle sécurité sociale professionnelle avancée par la Cgt vise, en ce sens, juste. Le fait que le travailleur puisse bénéficier d'un authentique statut non seulement quand il a un emploi, mais aussi quand il est privé d'emploi, peut sans aucun doute servir de boussole pour une telle redéfinition.

Christophe Ramaux insiste particulièrement sur la protection des sans-emploi en ne faisant pas de la formation, contrairement à la Cgt, une question majeure. Selon lui, on peut soutenir que c'est la rémunération des sans-emploi qui est d'abord en jeu. Celle-ci est particulièrement faible aujourd'hui et n'a, globalement, pas cessé de baisser depuis le début des années 80. Compte tenu des conditions posées pour y avoir accès, seule environ 40 % de la population indemnisable est couverte par l'assurance chômage, pour un montant fréquemment inférieur à 750 € par mois.

Les autres sans-emploi – c'est-à-dire la majorité – ne peuvent prétendre (lorsqu'ils y ont droit) qu'aux minima sociaux. Les ressources qui permettraient d'améliorer immédiatement et de façon significative la rémunération des sans-emploi sont limitées par rapport à la richesse nationale, si on songe que, toutes prestations confondues (y compris le RMI), les prestations chômage représentent seulement de l'ordre de 10 % des dépenses de protection sociale...

Poser que le statut à bâtir pour les sans-emploi doit, en priorité, comprendre une indemnisation digne de ce nom suppose de renouer avec une représentation en termes de responsabilité sociale du chômage. A l'encontre donc des représentations en termes d'« employabilité » ou de « trappes à chômage » qui mettent l'accent sur la responsabilité des chômeurs...

Au-delà, on peut soutenir que ce statut doit viser à ce que le travailleur, entre deux emplois, ne soit plus considéré comme un chômeur, stigmatisé et insécurisé par de faibles ressources, mais comme titulaire d'un statut à part entière. En offrant à chacun un tel statut professionnel, garanti par-delà les fluctuations de l'emploi, c'est au fond la figure même du chômeur, telle qu'elle existe aujourd'hui, qu'il s'agit de faire disparaître.

LE SOCLE
SUR LEQUEL
SE REBÂTIRA
TOUTE LA SÉCURITÉ
— VOIRE
LA PROPRIÉTÉ —
SOCIALE,
SEUL SUPPORT RÉEL
DE LA PROPRIÉTÉ
DE SOI,
C'EST-À-DIRE
L'AUTHENTIQUE
LIBERTÉ.

Un rouleau compresseur bien huilé

Dans cette situation, les salariés d'aujourd'hui ne sont pas sans réagir, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il y a certes des inégalités et certains aimeraient qu'un grand soir, à l'image de 1968 dont nous allons célébrer les quarante ans, s'oppose à cette entreprise de déstructuration des acquis sociaux. Personne ne peut préjuger des formes que peuvent prendre les luttes sociales, mais l'analyse de la réalité, où la précarité des salariés sans statut s'est généralisée au détriment des salariés protégés par les conventions collectives, donne aux syndicats une responsabilité nouvelle et incontournable. Le temps de réactivité est évidemment freiné tant par la pression patronale et médiatique que par la difficulté d'appréhender et de maîtriser le nouveau contexte de dévelop-

pement du travail salarié. « Cerise sur le gâteau patronal », les mesures gouvernementales actuelles créent à la fois le nivellement par le bas et la personnalisation des carrières, à grands renforts de démonstrations magistrales confortées par le rapport Attali (voir encadré 3).

La sécurité sociale professionnelle, un projet ambitieux et rassembleur

Le tableau est donc noir. Il ne faut pas se le cacher sous le prétexte de « nouvelle civilisation ». Mais il fait apparaître, après une longue période de résistance, dont les luttes de 1995 des salariés des services publics, la nécessité urgente d'un nouveau front de défense et de perspectives pour le monde du travail. La Cgt écrit donc les premières pages d'un projet qui donne un contenu à la fois positif et alterna-



LE RAPPORT ATTALI DANS LE PANIER DE LA GRAND-MESSE LIBÉRALE

Selon le rapport Attali, la France est « un pays trop lent ». La commission a donc construit un rapport pour « lever les freins à la croissance ». On y assure que, appliquées ensemble, d'avril 2008 à janvier 2009, par voie d'ordonnance si nécessaire, les mesures préconisées permettraient de ramener le taux de chômage au niveau dit de « plein-emploi » (5%) et d'augmenter de 1 point le taux de croissance potentielle d'ici à 2012. C'est un hymne au néolibéralisme avec l'appel à toujours plus de concurrence sur le marché des biens et des services, à plus de flexibilité, de précarité et de pression à la baisse des « coûts salariaux » sur le marché de l'emploi et sous la contrainte que, dès 2009, les dépenses publiques soient réduites de 1% du PIB, soit « 20 milliards d'euros d'économie par an ». Cela concerne l'emploi à propos duquel le rapport propose de faciliter les licenciements économiques, confirme la nécessité de « séparation à l'amiable » entre employeur et salarié tout en faisant écho à l'exigence de « sécurisation » avec la « formation rémunérée » (combien et comment ?) des chômeurs. Toutes choses qui, outre l'encouragement des suppressions d'emploi, permettraient aux patrons, avec de nouvelles baisses des cotisations sociales, de tirer encore plus vers le bas le « coût salarial ».

tif et l'analyse de l'expérience du mouvement social des quarante dernières années permet de gagner du temps en ne refaisant pas certaines erreurs de méthode. Porter une idée neuve et ne pas s'en faire déposséder à partir d'une lutte opiniâtre pour la démocratie sociale, c'est certainement le gage de ne pas se retrouver orphelin d'un espoir hier trop souvent déçu.

Un principe de transformation sociale en débat

Une réflexion d'ensemble sur cette question est abordée aussi par nombre de politiques, syndicalistes et professionnels des sciences sociales, depuis les années 80, même si, évidemment, elle reflète des avis nuancés et suscite un débat permanent (voir encadré 4 et bibliographie). La Cgt, de son côté, considère que la lutte pour une Sécurité sociale professionnelle et le statut du travail salarié est à l'ordre du jour, au même niveau que la défense de la sécurité sociale ou de la retraite par répartition. La sécurité sociale professionnelle inclut le principe de SECURITE comme garant de la permanence du contrat de travail, avec tous les droits sociaux induits, le principe de responsabilité SOCIALE comme contributive à la mutualisation des fonds qui doivent permettre le suivi d'un salarié, quel que soit le motif, et enfin la sécurisation de la carrière PROFESSIONNELLE à laquelle a droit tout individu.

Notre pays doit favoriser, dans le prolongement d'une Education nationale publique de qualité, la formation permanente (voir encadré 5) sur une base à la fois équitable et performante à charge pour le capital financier et spéculatif de remettre dans la corbeille de mariée du contrat social, l'argent nécessaire à son fonctionnement. La question des moyens est évidemment posée. Il s'agit de créer un

financement par une cotisation mutualisée des entreprises soit du bassin d'emplois, soit de la branche, et sur la base de la conquête de nouveaux droits pour les salariés. Pour cela, les entreprises doivent réinjecter toute l'énergie qu'elles dépensent pour réaliser des profits spéculatifs au bénéfice de la sécurisation de l'emploi. Et c'est bien ce changement de logique qui peut donner un sens et une concrétisation à un principe qui pourrait, sinon, être interprété comme un aménagement de la période de recherche ou de changement d'emploi, telle qu'elle est comprise aujourd'hui et que le patronat et le gouvernement appellent la flexisécurité.



Poudre aux yeux ou perspective crédible ?

Des promesses, toujours des promesses ? Faux, parce que l'avantage du syndicalisme, c'est de ne jamais avoir à raisonner en termes de promesses mais plutôt de résultats des confrontations liées à la démocratie sociale. Preuve en est, c'est en France, où la productivité du travail a été longtemps la plus performante des pays développés que les conquêtes sociales ont été souvent les plus hardies.

Cela explique en partie cet acharnement du patronat et des forces conservatrices à les remettre en cause. Dans ce contexte d'affrontement frontal et brutal contre l'histoire, la sécurité sociale professionnelle opposée à la flexisécurité, c'est bien le constat d'un véritable enjeu de société.

Bien sûr, la Cgt est un contre-pouvoir et ne peut remplacer les partis politiques qui revendiquent à juste titre la responsabilité de gestion des affaires publiques, mais elle a tout intérêt à garder son indépendance, ce qui ne veut pas dire indifférence.

La Cgt fait donc ses propositions et ne perd pas non plus de vue la dimension universelle de son projet et l'effet d'entraînement que cela peut produire

au sein des organisations syndicales mondiales et européennes (UNI et CES) dont elle est membre.

Un projet novateur dans un contexte européen et international en mouvement

Vouloir poser la question d'une sécurité sociale professionnelle en France sans tenir compte de ce qui se passe en Europe et dans le monde, c'est comme si on considérait que la planète Terre était la seule à tourner autour du Soleil et que le Soleil était la seule étoile à briller dans l'univers.

L'analyse du mouvement social comme la confrontation des idées supporteront de moins en moins l'égo-centrisme en la matière, ce qui ne veut pas dire qu'il faut attendre de savoir ce

qui va se passer chez nos voisins pour agir et proposer, encore moins d'aller chercher un modèle qui ne peut jamais se transposer (même à la sauvegarde, comme veut l'imposer de force Sarkozy, avec son modèle mi Thatcher mi Blair).

Un traité européen « simplifié » par le libéralisme

Le contexte européen est totalement imprégné du credo libéral, avec plus ou moins de « liberté » selon l'histoire

IL N'Y A PAS DE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE SANS FORMATION CONTINUE

La sécurité sociale professionnelle n'a de sens que comme un aspect d'une vision de la carrière progressive de tout individu. Ce n'est pas l'amélioration de l'indemnisation du chômage actuel... On est sur l'idée qu'entre deux emplois le contrat de travail doit être maintenu, le salaire également jusqu'à ce que le reclassement soit effectif, étant entendu que le reclassement ce n'est pas n'importe quelles conditions d'emploi, ni dans n'importe quelles conditions de salaire.

C'est un reclassement qui doit permettre de se mettre dans cette vision de la continuité et de la progressivité de la carrière... Nous ne sommes pas opposés à ce que les formations soient organisées pendant la période de non-emploi, mais c'est le plus mauvais moment car lorsqu'on est en situation de rupture d'emploi on est en sentiment d'échec personnel. C'est quand on est dans l'emploi qu'il faut travailler à la formation. Il faut penser à la reconversion quand on est déjà dans l'emploi et cela doit devenir quelque chose de naturel, de positif. Il faut des droits pour cela... et quand on dit socle interprofessionnel, c'est pour permettre une mobilité positive. Il faut donc que les droits soient transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre.

Maryse Dumas,
secrétaire de la Cgt

Extrait d'un débat sur la sécurité sociale professionnelle

de chaque peuple et dans des conditions évolutives qui tiennent compte des mouvements de capitaux, des priorités qui sont données par Bruxelles en fonction de la situation de la « compétitivité » du salariat dans chaque pays membre de l'UE et de la « souplesse » permise aux entreprises quant aux possibilités d'embauche et de licenciement.

La question de la perspective d'une nouvelle donne et de nouvelles conquêtes sociales passe donc par une confrontation des expériences des salariés européens qui sont de plus en plus soumis aux mêmes pressions de nivellement par le bas, les travailleurs espagnols n'ayant rien à envier aux travailleurs anglais dans le championnat de la précarité et les travailleurs allemands n'ayant rien à apprendre aux travailleurs français dans celui de la remise en cause des avantages acquis, pour ne citer que certains points de comparaison (voir encadré 6).

Conjuguer la résistance et la perspective

Gageons que la sécurité sociale professionnelle a un bel avenir devant elle. Elle a le mérite de rassembler toutes les catégories de salariés, de bannir l'exclusion sociale, de mettre les pouvoirs publics et le patronat devant leurs responsabilités face au devoir démocratique et social.

Elle donne au mouvement social une perspective qui ne peut se crédibiliser que par l'adéquation des luttes sur le terrain et de la confrontation des idées. Elle permet l'établissement de nouvelles solidarités, en France, mais aussi chez nos voisins européens et citoyens du monde confrontés à la même problématique. Les « Don Juan », accros du CAC 40, se sentent aujourd'hui des désirs d'éternité. Il serait juste que ce soient eux qui, demain, se retrouvent avec la « gueule de bois ». La lutte continue, oui, mais désormais avec une revendication autant moderne que porteuse d'espoir. ●

BIBLIOGRAPHIE

LE DUIGOU J.-C., 2002, « Approche économique d'une sécurité sociale professionnelle. Contexte et contenu », Analyses et Documents économiques, CGT, n°89, janvier, 55-58.
BOCCARA P., 2002, *Une sécurité d'emploi ou de formation*. Le temps des cerises, Septembre 2002.
CASTEL R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Le Seuil, La République des idées.
DANIEL C. et TUCHSZIRER C., 1999, *L'État face aux chômeurs*, Flammarion.
FOUGÈRE D. (2003), « Instabilité de l'emploi et précarisation des trajectoires », Actes des Troisièmes Entretiens de l'Emploi, ANPE, pp. 105-110.
GÉLOT D., NEYRAT F. et PELAGE A., 2005, « Pour l'éducation permanente. Propositions pour la formation professionnelle des salariés et des chômeurs », Note de la Fondation Copernic. Ed. Syllepse.
GIVORD P. et MAURIN E. (2003), « La Montée de l'instabilité professionnelle et ses causes », Revue économique, vol. 54, n°3,

pp. 617-626.

JALMAIN M., 2003, *Emploi et sécurisation des parcours professionnels*, La revue de la CFDT, n°58, mars-avril, 15-21.

JEAMMAUD A., 1999, « Programme pour qu'un devenir soit un avenir », Droit social, n°5, mai.

MENGER P.-M., 2003, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Seuil, La République des idées, décembre

MORIN M.-L., 1999, *Prestation de service et activité de travail*, cahier Travail et Emploi, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation française.

RAMAUX C., THÉVENOT N., « L'Etat social à l'épreuve du risque. Entre segmentation et politiques publiques », rapport final, Action concertée incitative « Travail » - Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

SUPIOT A., 1999, *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du travail en Europe*, rapport pour la Commission européenne, Flammarion, Paris, juin.

VIVIER B., 2003, *La place du travail*, rapport présenté au nom de la section du travail au Conseil économique et social, juillet.

L'EUROPE, UN IMMENSE CHANTIER DU « FLEXIBILITY LAND »

On oppose souvent les pays de l'Europe du Sud et ceux du Nord. Cette réalité commence à se pondérer, même si le niveau de vie et la culture sociale de chaque pays pèsent encore sur les comportements. L'adoption récente du traité de Lisbonne, même s'il exprime quelques préoccupations théoriques pour que la loi du marché « bénéficie » aux salariés, met tous les pays de l'UE sous la houlette de la dérégulation du marché du travail et de la précarisation du salariat.

Les licenciements individuels

Concernant les coûts occasionnés par un licenciement abusif, les contraintes sont faibles en France et aux Pays-Bas et c'est au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne qu'elles sont les plus fortes. Concernant la difficulté de licencier, notamment l'obligation pour les entreprises de notifier par écrit les motifs, la consultation des représentants du personnel, l'obtention d'une autorisation administrative, c'est en France, en Italie et aux Pays-Bas que les procédures sont les plus contraignantes. Concernant le coût du licenciement individuel en termes d'indemnisation et de préavis, c'est en Italie et dans les autres pays de l'Europe du Sud qu'il est le plus élevé même s'il reste faible par rapport à la France, aux Pays-Bas et en Allemagne. Dans tous les cas, ce sont les derniers embauchés qui sont les premiers licenciés, ce qui limite le coût des licenciements. Globalement, on se dirige partout vers un assouplissement des contraintes avec des écarts important dans un même pays selon les conventions collectives.

Les licenciements collectifs

La définition du licenciement collectif est la plus restrictive en France, en Espagne et au Portugal. Les contraintes administratives les plus fortes sont en France, aux Pays-Bas et dans les pays du Sud, excepté l'Italie où une très grande souplesse a été introduite depuis 1991.

Les contraintes du licenciement

La législation du licenciement reste forte en Espagne et au Portugal. L'Italie, la France, le Royaume-Uni sont dans une position intermédiaire, tandis que les contraintes apparaissent faibles aux Pays-Bas, en Irlande, en Finlande et en Allemagne mais quand on isole la législation spécifique aux licenciements abusifs et collectifs, c'est en Allemagne, en France et en Italie, en Europe du Sud, que les contraintes sont les plus fortes.

Le recours aux CDD pour éviter les licenciements

C'est en Espagne qu'il est le plus fort (34%), contrairement au Royaume-Uni où il est plus facile de licencier les salariés en CDI. En Italie, les CDI constituent encore la majorité des emplois (12% de CDD seulement) tandis que la réglementation des licenciements « justifiés » est devenue très souple.

Flexibilité des salaires, recours aux heures supplémentaires

La Grande-Bretagne est championne en la matière malgré l'existence d'un salaire minimum. L'Allemagne, la France et l'Italie ont les contraintes les plus fortes concernant le recours aux heures supplémentaires et à l'intérim.

La période d'essai

Plus la période d'essai est courte, plus la sécurité est forte pour le salarié. Les meilleurs sont l'Autriche et la Norvège (1 mois). En France, on en est à 3 mois pour les cadres et de 1 mois à 8 semaines pour les non-cadres, avec des variations en fonction des conventions collectives et la nature des contrats. Au Danemark, la période d'essai est de 3 mois et c'est en Belgique que la période est la plus longue (6 mois) pour les employés, mais très courte (14 jours pour les ouvriers). En Espagne, la période est de 6 mois pour les emplois qualifiés et de 2 mois pour les autres. En Suède et en Italie, la durée maximale est de 6 mois. Au Royaume-Uni et en Allemagne, la plus grande souplesse est laissée à la négociation contractuelle avec une très grande inégalité selon les contrats pour le Royaume-Uni alors qu'on arrive à des durées inférieures à 6 mois en Allemagne. En Grèce, la période d'essai est négociée individuellement et en Irlande elle n'est pas fixée, le droit du licenciement s'appliquant dès l'embauche. Aux Pays-Bas, la période d'essai est de 2 mois maximum mais de 2 semaines seulement pour les contrats inférieurs à un an. Au Portugal, elle s'étale de 60 à 90 jours en fonction de la taille de l'entreprise et peut s'étendre à 240 jours pour les cadres et 180 jours pour le personnel qualifié. Elle varie de deux semaines à six mois au Luxembourg et s'élève à quatre mois maximum en Finlande.

(Source : Catherine Mills, Economie et Politique, numéro de mai-juin 2006.)

La mosaïque des situations et l'évolution de la législation sociale en Europe reflètent de nombreuses contradictions entre la pression de Bruxelles, la politique des gouvernements en place et la résistance du mouvement social. Raison de plus pour que la sécurité sociale professionnelle fasse des émules pour aider à ouvrir en grande les volets de l'Europe sociale.



MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

Vous souhaitez en savoir plus ?

*Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr*

Cen du 14 février 2008

Premier Cen de l'année 2008, après huit mois de règne de l'omniprésent président du pouvoir d'achat, Nicolas Sarkozy.

*Pages
suivantes :
le Cen
tout
en photos...*

**Jean-Pierre
Ghiotto**

Actualité

Promesses... promesses...

Après huit mois de gouvernement, arrive, pour certains, le temps des désillusions. Les promesses non tenues minent la confiance de l'électorat sarkozien, ce qui ne se transforme pas pour autant en mouvement social mais cependant, ce que nous percevons comme état d'esprit dans les entreprises se recoupe avec les sondages et la mobilisation dans la grande distribution et dénote d'un changement important dans les mentalités; la crainte cède le pas à l'expression du mécontentement.

Audiovisuel

Dans le secteur audiovisuel, la suppression de la publicité dans les chaînes de télévision publiques, le développement et le passage obligé au numérique (TNT) risquent de changer en profondeur le paysage et, à ce propos, il n'y a pas eu de réflexion de fond avec la confédération, ce que la Filpac demande.

Il faut d'ores et déjà mettre en « marche » le groupe de travail sur les « convergences numériques ».

Crise

Constatation d'un recul important de l'impression de papier au profit de la diffusion numérique et il faut trouver comment répondre à cette évolution. Conséquences sur les emplois, sur les secteurs industriels, sur la production de papier... etc.

Québecor en situation de faillite aux Etats-Unis, qui ferme ses usines en Angleterre, en Autriche, et qui se restructure en France, jusqu'à quand ?

Quel avenir pour l'imprimerie lourde ? Sur son usine de Corbeil, Québecor opère des déplacements de charges de travail pour réduire l'activité de l'entreprise et renoncer à ses engagements concernant la pérennité du site, comme il

a pratiqué dans ses autres entreprises dont il ne voulait plus.

L'imprimerie nationale : grève dans l'usine de Choisy pour refuser la remise en cause d'un plan prévoyant de garder les salariés tant que des solutions de reclassement aux conditions idoines ne sont pas trouvées. Un médiateur a été désigné, les salariés « échaudés » sont sceptiques, la question devrait être tranchée en assemblée générale par un vote à bulletin secret.

Agenda social

Un agenda chargé et cela malgré les élections municipales et cantonales. Le texte sur le modèle social basé sur l'individualisme au détriment du collectif.

Les retraites, la santé, la Sécurité sociale, l'emploi, la représentativité des syndicats. Tout est fait pour détruire un modèle social solidaire, pensé par le Conseil national de la Résistance pour le remplacer par des engagements personnels et enrichir les assureurs privés.

Mobilisation

Le 4 mars, journée d'action sur la pénibilité au travail (stress, pression, harcèlement). Semaine d'action sur le pouvoir d'achat la première semaine de mars.

L'escroquerie présidentielle sur la récupération des RTT et des comptes épargne entreprise n'a pas calmé les attentes des salariés et, malgré la période de négociations annuelles obligatoires (NAO), le patronat bloque sur 2007 et sur les perspectives d'augmentations de salaire sur 2008.

Dans le débat

Sur le pouvoir d'achat, revenir sur l'élément fondamental que constitue le salaire et bien expliquer de quoi il est fait. Insister sur le « brut », réhabiliter le salaire indirect et démontrer que « l'ennemi » n'est pas les charges sociales.



Denis
Tardiveau



Edouard
Schoene

Pascal
Akoun



Didier
Glachant

Alain
Demarchi



Anne
Mejias de Haro

Christian
Poncet



Cyrille
Fournet

Samira
Cheurfi



René
Mahaud

Il faut une augmentation générale des salaires, en lien avec les qualifications et pas seulement une bataille d'indices de référence. Ne pas oublier les salaires « variables » liés à l'évaluation des compétences et aux contrats d'objectifs qui deviennent de plus en plus la norme et qui débouchent sur des salaires au mérite, toujours pour aller vers plus d'individualisme et instaurer une compétition entre les salariés, même si le salaire individualisé nuit au travail d'équipe et à l'intelligence collective.

A propos du modèle social, si on ne règle que la question du pouvoir d'achat, on ne règle pas celle de la précarité, le salaire n'est qu'un des éléments. Le patronat et le gouvernement s'attaquent à la notion de retraite à 60 ans et voudraient que les salariés choisissent individuellement le moment de leur départ, quitte à bénéficier de retraites amoindries par l'application des décotes liées aux nombres d'années non cotisées, surtout si celles-ci sont portées à 42, 43 ou 44 annuités pour bénéficier du taux plein.

Activité revendicative

Deux groupes de travail se sont réunis :

Groupe sur les salaires :

Décision de lancer une campagne sur les salaires directs et indirects.

Mesure de l'évolution de l'inflation (indice Filpac)

Le salaire en question aujourd'hui, volonté de le redéfinir.

Lever les craintes de menaces sur l'emploi en cas d'augmentation.

Attend-on un sauveur du pouvoir d'achat ou attaque-t-on le problème ?

Est prévue une formation sur le bulletin de salaire et, dès avril, une « expression » fédérale sera diffusée sur ce sujet. Cette campagne n'aboutira que si les membres du Cen s'impliquent pendant la semaine de lancement de cette manifestation.

Formation professionnelle :

Cela ne doit plus être le domaine de quelques initiés, l'ensemble des militants doit en prendre l'initiative et s'appropriier toutes les problématiques. Il faut former les camarades qui siègent dans les organismes de formation car ces organismes sont et seront confrontés à des fusions et il est nécessaire de consolider et de mutualiser nos fonds de formation.

Les approches de formations professionnelles doivent se faire en lien avec les organisations territoriales de la Cgt.

Construire un rapport de forces

Le Cen partage la démarche confédérale et se dit prêt à œuvrer pour la construction d'un rapport des forces favorable aux salariés, restant à trouver les éléments revendicatifs les



Patrick
Bauret

Jean-Marc
Beauvais



Emmanuel
Busson

Patrick
Bertin



Olivier
Blandin

David
Chanudet



Najib
Bouslin

Bruno
Chauveau



Jean-Jacques
Chemin



Mario Ciona

Jean-Pierre Combébiac



Jean-Paul Desousa

David Dugué



Jacques Durin

Gérard Fabert



Pascal Fiatte

Steve Beneteau



Eric Foucaud

plus rassembleurs, les plus unifiants. La question des salaires et du pouvoir d'achat semble s'imposer et il va falloir défendre au travers du salaire la notion de solidarité, en imposant des revalorisations pour l'ensemble des salariés et contrer les principes d'augmentations individuelles chères au patronat. Les retraites sont également fédératrices et le 29 mars, la Cgt propose une journée inter professionnelle sur ce sujet, le Cen s'associe à cette démarche.

Pour résister et même être offensif, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit être une arme pour les salariés. Il y a lieu de s'en emparer les premiers pour éviter de subir les bons vouloirs des employeurs, il faut les obliger à se déclarer sur leurs objectifs, leurs perspectives.

Etre offensif également sur tout ce qui touche à la formation professionnelle, cela représente des enjeux considérables, et on ne peut défendre le principe des rémunérations liées à la qualification sans maîtriser tout ce qui touche à la formation professionnelle.

Dans nos professions, les conséquences du « numérique » sur l'ensemble de nos activités, mais aussi dans tous les secteurs de notre société. Cela suppose des choix de société dans ses applications, le numérique au service du plus grand nombre ou uniquement machine à enrichir le capital ?

Pour construire un rapport de forces, l'information joue un rôle primordial, les patrons l'ont compris, ils possèdent la quasi-totalité des moyens de communication. Il faut donc être en mesure de donner avec les moyens dont on dispose un maximum d'informations aux militants, aux salariés.

Mais on ne donne pratiquement que ce que l'on a reçu, quelques fois ce que l'on a conçu, il faut donc que la Filpac reçoive le plus possible de renseignements. Il n'y a pas de petites ou grandes informations, il y a une information.

Plus nous mettrons en commun nos connaissances, plus nous nous armerons pour aborder notre avenir.

Présentation d'un budget de rigueur pour inverser une situation financière critique de la Filpac.

Les dernières années ont vu des déficits alourdir une dette que le budget de 2008 se propose de commencer à rembourser. Cela passe par une réduction des dépenses importante, ce qui ne signifie pas pour autant une baisse d'activité mais une gestion différente des postes du budget et qui aboutit à près de 25 % de réduction des frais de fonctionnement. Ce budget met l'accent sur la recherche de financements, le premier élément étant de stopper le déclin des adhérents par une politique de syndicalisation performante, sachant que les cotisations constituent l'essentiel des ressources de la Filpac. Malgré une politique budgétaire volontaire, l'actualité sociale ne permet pas de réduire davantage les dépenses de fonctionnement et ce

Daniel Friour



Laurent Gaboriau



Jean Gersin



Sylvie Hénon



Pascal Lefèbvre



Nadia Khalifi



Zoran Lucic



Serge Audonnet



Romain Altman



Jean-Philippe
Maréchal



budget 2008 fait apparaître un déficit que le Cen, après un vote unanime, se propose de combler par le lancement d'une souscription auprès des adhérents de la Filpac, la forme restant à l'initiative des syndicats.



Jean-François
Roppert



Jean-Pierre
Martinez

Secteur organisation

Deux fers au feu : la syndicalisation et les élections prud'homales.

Pour la syndicalisation, syndiquer certes, mais aussi en assurer la pérennité. Chaque membre du Cen est un organisateur et il faut que les actions de syndicalisation se fassent conjointement avec les organisations régionales de la Cgt pour aller à la rencontre des salariés. Il faut utiliser, mettre à jour les fichiers Cogitiel pour avoir une idée du nombre des adhérents, de sa progression sinon de sa régression.

Elections prud'homales, 18 millions d'électeurs; en premier lieu, vérifications des listes d'inscriptions, travailler avec les structures Cgt régionales.

La campagne pour les inscriptions fait partie des élections, il faut débusquer tous les cas litigieux faisant obstacle à la figuration sur la liste des électeurs.

Gilles
Renoir



Michèle
Mathé



David
Rousselle



Michel
Muller

Sylvain
Fournier



Marc
Norguez



Non photographiés :

Dominique Breteau

Gérard Letreguilly

Lucien Lorreyte

Guillaume Tacon

Stéphane Puifourcat



Gérard
Sénécal



Antoine
Peillon

Franck
Sailliot



Bernard
Perez



Richard
Wilf



Denis
Remande



Marc
Peyrade

Franck
Sparhubert



Xavier
Wattiez



Jean-Marie
Ravé



Laurent
Joseph

Jean-Pierre
Viaud

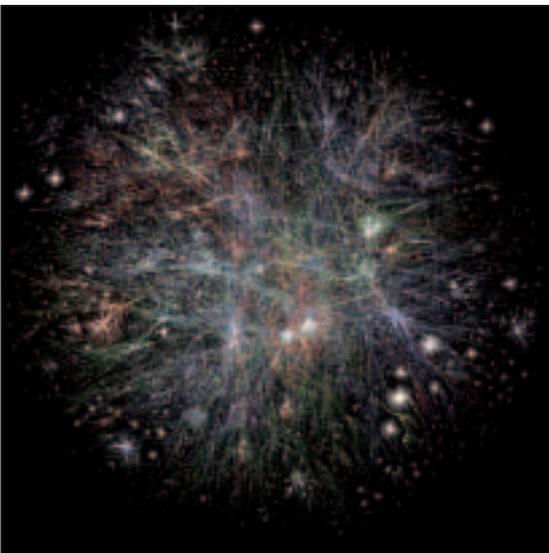


Internet: zéro papier, zéro social ?

Si l'utilisation d'une technique n'est pas neutre socialement, la technique par elle-même ne dit pas grand-chose. Le réseau des chemins de fer, par exemple. Sans eux, comment les premiers congés payés auraient-ils gagné le littoral et vu la mer pour la première fois de leur vie ? Mais un train si performant soit-il ne représente en rien un instrument libérateur pour les ouvriers si le Front populaire n'avait pas gagné le droit à ces congés payés. Les mêmes chemins de fer ont été l'outil privilégié du transport des déportés vers les camps de la mort. Jamais un tel déplacement de populations n'aurait été possible sans le réseau européen des voies ferrées. Les camps de concentration ont été bâtis en fonction de leur circuit. Mais est-il possible d'assimiler les chemins de fer au nazisme ? Internet n'est ni la meilleure ni la pire des choses. C'est un enjeu.



Jean
Gersin



LE CAPITALISME
DÉPLACE SES USINES
VERS LA
MAIN-D'ŒUVRE
LA MOINS CHÈRE.
LA DÉLOCALISATION
BAT SON PLEIN.
CE N'EST PAS
UNE VARIATION
DE DAME NATURE,
MAIS BIEN
UNE STRATÉGIE
GLOBALE.

LE LIBÉRALISME prétend annexer à son service exclusif la révolution numérique. La modernité et l'avenir reposeraient sur la combinaison des deux, et la révolution numérique serait l'enfant naturel du capitalisme global...

Les NTIC, cause mondiale de l'ONU, outil de la globalisation libérale

Les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC) ont été l'objet d'un discours idéologique apparu dès après la chute du mur de Berlin (1989). La thèse de « la fin de l'histoire et des idéologies » fut alimentée par la doctrine des lendemains informatiques qui chantent. Les NTIC représentent le progrès de nouveau en marche, l'avenir radieux. Le monde n'est plus qu'un village global, où tous peuvent entrer en contact avec tous. Les distances sont abolies, l'interactivité est totale, l'accès à Internet et son usage sont faciles. Soudain paraît un monde d'abondance de biens culturels, de savoir et d'information à la portée de chacun. D'autant que, par définition, Internet suppose l'élimination du contrôle central et pyramidal. L'individu parvient au sommet de son libre choix, dont il jouit par l'offre d'options infinies, dans un réseau ouvert. Internet rutil de tous ses feux, car l'instrument apparaît comme l'outil de la revanche, le monopole des télévisions, radios et groupes de presse sur l'information peut être contourné. Les Nations unies font de ces NTIC une cause mondiale : la Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement (CNUCED) organise la montée en puissance de l'idée de « la société de l'information ». Elle étudie régulièrement le degré de pénétration des NTIC dans le monde (rapport CNUCED 2007-2008 sur l'économie de l'information, intitulé « *Science et technologie pour le développement : le nouveau paradigme des TIC* »). L'ONU reprend à son compte en la modernisant la thèse de Nora-Minc : l'usage des NTIC est vecteur de développement, de gains de productivité et de démocratisation dans les pays émergents.

La conjuration de la pub et des grands corps de l'Etat

Bien entendu, une part de vérité existe dans cette présentation idyllique. Comment ne pas être fasciné par ce média Internet, qui, le premier, concurrence la télé au point d'en faire régresser l'audience, bouleverse le rapport à l'é-

crit, à l'image, à la connaissance et change la représentation du monde. C'est le rapport Jouyet-Lévy (*L'Economie de l'immatériel, la croissance de demain*), remis en mars 2006 au ministre de l'Economie et des Finances de l'époque, qui donne le cadre stratégique dans lequel s'inscrit Internet pour les libéraux. Hier encore, « *durant les Trente Glorieuses, le succès économique reposait essentiellement sur la richesse en matières premières, sur les industries manufacturières et sur le volume de capital matériel dont disposait chaque nation (...) aujourd'hui, la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle. C'est désormais la capacité à innover, à créer des concepts, et à produire des idées qui est devenue l'avantage compétitif essentiel.* » Maurice Lévy, président du groupe Publicis, et Jean-Pierre Jouyet, chef du service de l'inspection générale des Finances, livrent alors leur vision conforme à la globalisation libérale : « *L'organisation du travail fait l'objet d'une nouvelle division internationale : la production se déplace dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre et les pays développés se spécialisent dans les technologies de pointe, la construction de l'offre commerciale, la création du concept ou la maîtrise du design.* » La production se déplace toute seule, avec ses petites jambes ? Non, le capitalisme déplace ses usines vers la main-d'œuvre la moins chère. La délocalisation bat son plein. Ce n'est pas une variation de dame nature, mais bien une stratégie globale.

Dès lors, une place est assignée à Internet : « *D'une part, la place croissante de l'innovation, qui est devenue le principal moteur des économies développées (...)* D'autre part, le développement massif des technologies de l'information et de la communication, ouvre aux entreprises des possibilités considérables de réorganisation de leur production et de recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée. Enfin la tertiarisation continue des pays développés, qui reposent de plus en plus sur des économies de service... » Le décor est planté. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication vont être le vecteur d'un nouveau capitalisme, de la connaissance (cognitif), qui devient le privilège des sociétés occidentales. Le capitalisme traditionnel, celui de la manufacture, ira planter ses choux un peu plus loin. Voilà qui éclaire d'un jour cru l'idéologie du village global, de la nouvelle démocratie par Internet. Le Net est asservi à la grande œuvre de la division internationale du travail.

Zéro papier? Retour à Bercy 2007

Bien entendu, le surgissement d'un concurrent à côté du traditionnel papier imprimé interroge l'avenir de mille questions. Dans l'une des filières industrielles, les industries graphiques et la reprographie, s'est tenu un colloque organisé par le patronat, sous le... patronage actif du ministère de l'Economie, en ses locaux de Bercy. C'était les 15 et 16 novembre 2007, et cela s'appelait «*l'imprimé, un média du futur*». Le patronat est resté entre soi, avec son gouvernement, surtout pas de syndicats. S'il y a un avenir du papier imprimé, l'absence de la moindre préoccupation sociale traduit l'idée qu'il doit y avoir rupture avec le cadre précédent. Sinon, le patronat aurait condescendu à dialoguer avec les syndicats. Comme quoi, on peut se poser de vraies questions, aborder l'utilisation des technologies les plus modernes, et revenir à une attitude indécrottablement réactionnaire. Passe...

C'est vrai, si Internet devient le vecteur technologique du capitalisme new look, quid de l'avenir du papier imprimé? A quoi doivent s'attendre les industries graphiques, comment peuvent-elles s'adapter dans la nouvelle donne?

Ce n'est ni un faux débat ni une question subalterne. A cette question les rencontres de Bercy ont commencé de répondre par le papier... monnaie. C'est un cabinet d'expertises économiques lié au patronat qui a ouvert le feu, par son représentant, M. Ferrand.

Un intervenant : «*Avez-vous une vision sur les activités de production de la structure des coûts sur l'industrie? Comment la fiscalité grevant l'outil de production impacte-t-elle notre compétitivité?*»

M. Ferrand : «*Je vais vous donner une réponse de macro-économiste, c'est mon métier. On va partir de la production. Vous avez 100 de production. Comment se décompose cette masse? Pour l'industrie, vous allez avoir 70 de consommation intermédiaire : les achats d'intrants, d'énergie, de services, tout ce qui est utile à votre production. Le reste, c'est de la valeur ajoutée. Comment se décompose-t-elle? Deux tiers partent en rémunération brute directe des salariés, plus cotisations; 6% en impôts liés à la production, moins subventions. C'est un terme barbare qui recouvre la TP, des taxes foncières et certains droits d'accise*. Le reliquat est l'excédent brut d'exploitation (EBE). Voilà la photographie. Regardons le déplacement opéré sur les cinq dernières années : en valeur ajoutée, deux tiers pour les salaires, 6% pour les impôts, le reliquat se situant à 26 ou 27% pour l'excédent*

brut d'exploitation (EBE) contre 33% il y a cinq ans. Il y a eu un jeu de bonneteau : ce qui a été perdu au niveau de l'EBE a été retrouvé dans les salaires. La masse de la valeur ajoutée elle-même a diminué. Quand on a une masse de valeur ajoutée, ce n'est pas tant sur les salaires que sur l'EBE. Comme, dans le même temps, la masse des impôts liés à la production n'a pas véritablement diminué, il n'y avait qu'un seul poste sur lequel faire l'ajustement.»

M. Ferrand est venu dispenser un cours de gestion des entreprises, ajoutant par ailleurs que, dans le concert européen, les salaires français étaient en tête alors que la productivité nationale était en queue. Et de reprendre la thèse libérale classique : Un intervenant : «*Qu'est-ce que le théorème de Schmidt?*»

M. Ferrand : «*Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain, qui sont les emplois d'après-demain.*»

Bercy mobilisé pour les industries graphiques s'est orienté vers un discours bien ordinaire, apparu à l'orée des années 1980 : la rédemption des industries passe par la restauration de la productivité et la baisse des coûts sociaux de production, et spécialement les salaires.

Le même Ferrand pointe les surcapacités de production du secteur, le recul des capacités d'exportations françaises par rapport à la zone euro, l'évolution plus rapide des coûts salariaux en France, le recul des profits, une productivité trop concentrée sur les 25-55 ans. Et de tirer la conclusion que, pour restaurer les profits, il convient de transférer les prélèvements sociaux dans le domaine fiscal, c'est-à-dire créer la TVA dite sociale dans les cartons de Sarkozy. On le voit, on est loin de la poésie des réseaux, de la magie de la connexion illimitée, des échanges libres sur le Net.

Mais le fond du débat annoncé a-t-il eu lieu?

Du bon usage du CNRS

C'est Dominique Wolton, directeur au CNRS, qui est venu apporter la vision rassurante pour le futur du papier imprimé. Deux idées dominent parmi celles qu'il a livrées au parterre patronal. D'abord, Internet ne prendra pas la place du papier. Pourquoi?

«*Toute l'histoire des techniques de communication prouve qu'aucune d'entre elles ne remplace la précédente. Pour une raison anthropologique : plus nous avons à notre disposition de flux d'information et de systèmes interactifs performants, plus nous repoussons plus loin la question*

LE NET SOUS LE JOUG DU THÉORÈME DE SCHMIDT?

de la communication. La relation entre deux personnes ou deux sociétés ne fonctionne pratiquement jamais. Nous le constatons dès que nous sommes sur terre. Nous réservons aux techniques la capacité de résoudre les incommunications humaines. Plus elles sont performantes, plus nous pensons que cela marche, et moins cela marche. Lorsque l'on invente d'autres techniques en pensant qu'elles vont supprimer les précédentes, ce n'est pas vrai. Nous passons de plus en plus de temps dans les activités de communication. Vous avez raison, nous gérons des flux d'information croissants. La vraie question qui nous intéresse tous n'est pas celle de la gestion de l'information, mais la communication avec autrui. Dès lors, la question de la légitimité de l'opérateur se pose. Les industries graphiques ont une légitimité historique.»

Deuxième idée, poser correctement le problème de la relation entre le média traditionnel et le média nouveau :

«*Oui, on a gagné de l'argent, des investissements, des discours, des idéologies sur l'avenir du livre et du système électronique, etc. Moins de dix ans après, on s'aperçoit qu'il y a de la place pour les deux. Heureusement, il y a de nouveaux segments. Quand des activités traditionnelles (le papier, le livre, l'image) doivent-elles être capables de prendre de nouveaux supports, de nouvelles techniques de production et de transmission? A partir de quand doit-on préserver le contenu traditionnel d'une activité ancienne? Le génie du journal, d'une maison d'édition ou du cinéma, est de savoir répondre à cette*

(*) Impôt indirect portant sur les objets de consommation, principalement sur les boissons.

question : "Jusqu'où dois-je abandonner une partie de mes traditions et à partir de quand ne dois-je surtout pas le faire ?" Après dix ou quinze ans de modernité technique, par définition, le public aura changé de goût et de comportement et sera demandeur... Les activités traditionnelles sont, à mon avis, pleines d'avenir. Quand vous avez de la tradition, vous avez de l'histoire accumulée, de la culture. Vous pouvez vous saisir du progrès technique, faire quelque chose qui s'adapte au changement de société, mais, en même temps, ne lâchez pas la main du passé. En effet, c'est avec le fonds culturel que vous ferez l'avenir. La pire des choses est de succomber à l'idéologie technique et de supposer que tout va changer. »

Bercy, un appel « Charles Martel » contre le zéro papier

« En 732, il y eut Poitiers, Charles Martel... Y aura-t-il Bercy 2007 pour arrêter ce que l'on a dit être l'inexorable progression du zéro papier ? », se demande alors le colloque.

C'est M. Haber, de la Commission européenne, conseiller pour les industries graphiques (forêt, bois, papier, papier imprimé, filière graphique) qui mène le bal.

Son analyse est la suivante : sept pays en Europe se partagent 80 % de la valeur de l'imprimerie : Belgique, Pays-Bas, Espagne, Angleterre, Allemagne, Italie, France. Ces sept pays enregistrent tous la baisse du chiffre d'affaires, de l'emploi, de la croissance, de la valeur ajoutée depuis 2004. Le rapport entre activités traditionnelles et activités digitales (numériques) est d'environ 90/10.

Comment alors se pose le problème pour le maître européen des élégances graphiques ?

Dans le concert de la concurrence internationale, les atouts européens sont une production moderne et de qualité, un respect de l'environnement, mais ses handicaps se situent dans une adaptation au négoce international insuffisante, et dans des surcapacités de production.

Le défi que doivent relever les industries graphiques européennes se résume ainsi : elles sont coincées entre une globalisation de l'industrie du papier en amont, et une concentration des donneurs d'ordres en aval. Elles sont confrontées à la diversité des réglementations des pays de l'Union et leur est lancé le grand défi technologique du numérique.

Pour la France, de façon spécifique, la filière nationale souffre de surinvestissements, de baisse de la valeur ajoutée,



d'un déficit de mutation vers le multimédia, d'une surexposition à la compétition européenne et internationale.

Haber, le conseiller européen préconise un plan en six points :

- Développer le partenariat entre entreprises.
- Encourager les regroupements et les alliances afin de faire le poids face aux fournisseurs et aux clients. Ces regroupements et ces alliances doivent se comprendre comme la mise en place de stratégies complémentaires entre entreprises, un encouragement à la diversification, une mise en commun de formations aux NTIC.
- Mise au point de cellules de veille concernant les courants commerciaux, adopter un management des entreprises qui les orientent vers le service, et donc mettre au point les métiers correspondants.
- Pousser dans le sens d'une standardisation européenne des réglementations afin de constituer une référence continentale.
- Bâtir des plates-formes technologiques de recherche et de développement à l'échelle européenne.
- Contribuer à la constitution d'une charte européenne des règlements et des législations.

Ainsi est donné le coup d'envoi d'une vaste mutation où l'imprimeur doit à la fois devenir prestataire de services numériques, et valoriser la valeur spécifique du papier imprimé produit en recherchant sa fonction particulière. Pour opérer cette

mutation, le patronat de la branche est dopé par la certitude que les pouvoirs publics nationaux et européens l'aideront à rompre avec le cadre social précédent. Ce colloque est précieux parce qu'il est le premier à cette échelle à établir une méthode pour aborder la question du numérique. Mais l'absence de toute référence au cadre social, la réduction des nouvelles technologies à un simple facteur de profit, l'appel à un cadre réglementaire de l'Union européenne pour faciliter la restauration des profits en disent long sur l'amalgame entre convergence numérique et contre-réforme libérale.

Le trentenaire rapport Nora-Minc, « *L'Informatisation de la société* », commandé par Giscard d'Estaing, président de la République, écrit par Simon Nora, proche de Jacques Delors, rencontra un succès considérable et fut immédiatement un best-seller. Au détour de la fin des Trente Glorieuses, en 1978, après deux « chocs pétroliers » et un ralentissement économique, Alain Minc et Simon Nora offraient à un capitalisme essoufflé à la fois un discours d'avenir et un objectif restaurant l'idéologie du progrès ininterrompu.

L'avenir serait à la « télématique », la combinaison de l'informatique et des télécommunications. La formation de réseaux informatiques serait l'instrument de changements radicaux, tournant la France vers une politique de « créneaux industriels » nécessaire à l'anticipation de la fin de la création d'emplois dans les grands secteurs industriels, une reconquête de la compétitivité, une réorganisation fondamentale de ses circuits administratifs et financiers.

On l'aura compris, par delà les aléas du pouvoir politique, c'est bien la feuille de route écrite par Nora-Minc qui s'est appliquée. L'entreprise actuelle, la contre-réforme libérale, prétend se cacher dans les plis d'Internet pour se justifier. C'est bien à cela qu'il faut répondre : dissocier l'outil de l'instrumentalisation qui en est faite, contre l'emploi en particulier. ●



Retrouvez chaque semaine le n° 1 de la presse française avec votre quotidien régional



TV Magazine pour de grands moments de télévision

→ 7 jours + 6 de programmes

→ Les grandes chaînes nationales

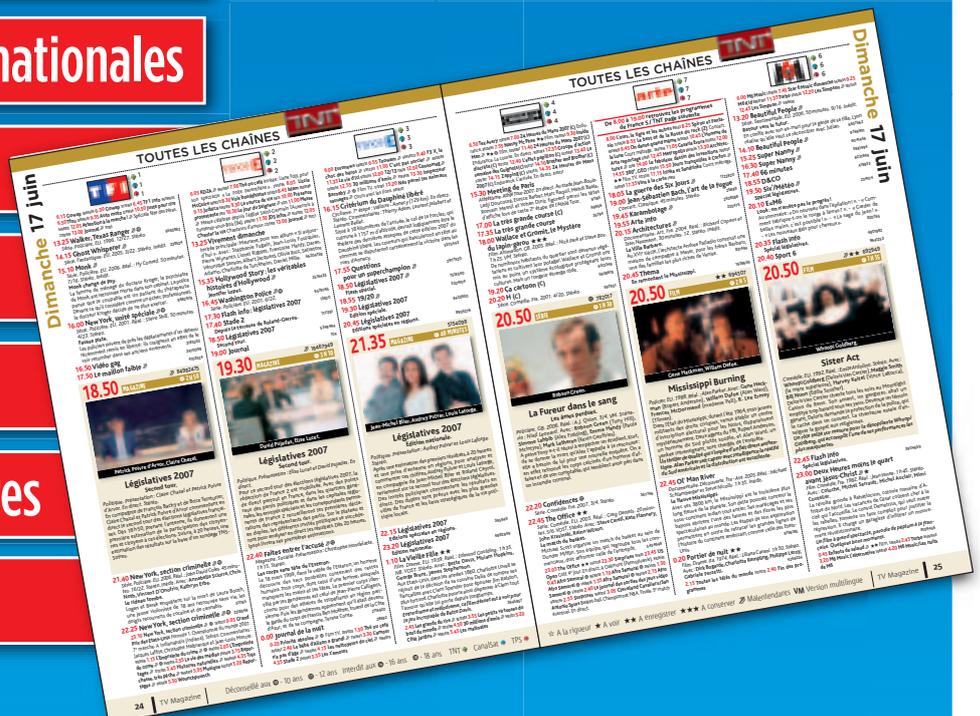
→ La TNT

→ Le câble

→ Le satellite

→ Les chaînes frontalières

→ Les chaînes locales



Vidéos, infos, people, le meilleur de la télé sur www.tvmag.com



La dynamique de l'épargne salariale au service de votre entreprise.

- 4,5 milliards d'euros d'actifs gérés.
- 36 500 entreprises clientes.
- 1,5 million de comptes de salariés gérés.
- Certification ISO 9001.

CM ■ CIC *Épargne Salariale*